Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 16/11/2022

N/Réf. :	**BXL30084_699_PUN**	**BRUXELLES. Impasse Sainte-Pétronille**
Gest. :	**KD/ATh**	**(= impasse et certaines parties des immeubles 64-66 rue du Marché aux Herbes classées comme ensemble)**
V/Réf. :	**2043-0597/05/2022-183**	
NOVA :	**04/PFU/1845618**	**PERMIS UNIQUE : remplacer la grille à deux battants par une grille à un battant**
Corr:	**Anne Thiebault**	

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 26/10/2022, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 09/11/2022.

A gauche, extrait Brugis. Au centre, vue des 64-66, rue du Marché aux Herbes © Google maps.
A droite, l'entrée de l'impasse Sainte-Pétronille, actuellement reprise dans la devanture commerciale du 66, rue du Marché aux Herbes (photo DPC © Urban, septembre 2022)

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 13/11/2002 classe comme ensemble certaines parties des immeubles sis rue du Marché aux Herbes, 64-66 ainsi que l'impasse Sainte-Pétronille à Bruxelles.

La demande vise la remise en place d'une grille à l'entrée de l'impasse Sainte-Pétronille. L'ancienne grille en ferronnerie (actuellement déplacée au fond de l'impasse) qui comprenait deux battants serait remplacée par une nouvelle grille à un seul battant. Celle-ci serait placée exactement au même endroit que l'ancienne grille avant son déplacement.

Historique du bien

L'impasse Sainte-Pétronille est une des premières à s'être formée au Moyen-Âge aux alentours de la Grand-Place. Véritables relais en intérieur d'îlot, les impasses disparurent pour la plupart au XIXe siècle. Survivant à cette vaste campagne d'assainissement, l'impasse Sainte-Pétronille était signalée jusqu'en 1834, par une porte cintrée frappée d'une clé, actuellement reprise dans la devanture commerciale

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

(visible sous le caisson d'enseigne partiellement découvert, voir photo ci-dessus). L'impasse est toujours accessible à ce jour par un couloir partiellement couvert qui passe sous le n° 66, à droite de la devanture. La façade du nº 66 a été reconstruite en 1955/1956 par l'architecte G. Luycks. Une grille avait été placée sous une porte historiciste d'inspiration baroque, en retrait de l'alignement, à hauteur de l'extrémité de la vitrine faisant retour sur l'impasse, sous le nº 66 (vers les années 1970, lors d'une restauration approfondie des bâtiments de Toone sous des airs de « Belgique Joyeuse »).

Historique du dossier

Lors du vaste projet de constructions de logements en intérieur d'îlot (rue Marché aux Peaux, rue impasse de la Tête de Bœuf) en 2013 (projet Ilot Sacré), le placement de grilles à l'entrée des diverses impasses du site avait été évoqué. Invitée à se prononcer sur le projet, la CRMS avait insisté, dans son avis du 14/05/2014, en cas d'autorisation par la Ville, de placer ces grilles à front de rue pour éviter les problèmes de vandalisme et dépôt clandestin. La grille de l'impasse Sainte-Pétronille, alors seule en place avant le projet, avait été confirmée par le permis d'urbanisme. Entretemps, cette grille a été déplacée en fond d'impasse, devant l'entrée de l'estaminet du théâtre de Toone, engendrant des problèmes multiples.

Projet

Les riverains demandent aujourd'hui, le remise d'une nouvelle grille « à l'identique » de celle préexistante et au même emplacement qu'auparavant. Les riverains de l'impasse Sainte-Pétronille sont par ailleurs sur le point de conclure une convention avec la Ville, concernant les modalités de fermeture de la voirie pendant les heures plus tardives.

La grille sera réalisée en fer forgé par un maître ferronnier, non thermolaquée mais traitée à chaud contre la rouille et peinte en noir (deux couches de peinture liquide type phosphate de zinc). Elle sera ancrée dans le mur du bâtiment rue du Marché aux Herbes 66, au même endroit qu'auparavant. La présence de la devanture rend en effet très difficile, voire impossible, tout autre emplacement. La nouvelle grille se distinguera toutefois de l'ancienne en ce qu'elle ne comportera plus qu'un seul battant à la demande des pompiers de la Ville de Bruxelles. Un digicode sera placé à l'extrême droite de la grille, près des affichages du théâtre sur le mur.

Situation ancienne : grille d'entrée, sous arc historiciste, à l'extrémité de la vitrine du nº 66 rue du Marché aux Herbes, faisant retour sur l'impasse, telle qu'installée par Toone (vers les années 1970 ?) (www.reflexcity.net, 2015)

Entrée de l'impasse, à front de la rue du Marché aux Herbes, avec encadrement pris dans la devanture.
À droite : en retrait d'alignement, sous le nº 66 (à hauteur de l'extrémité de la vitrine faisant retour sur l'impasse), vue de l'arc historiciste auquel était fixée la grille.

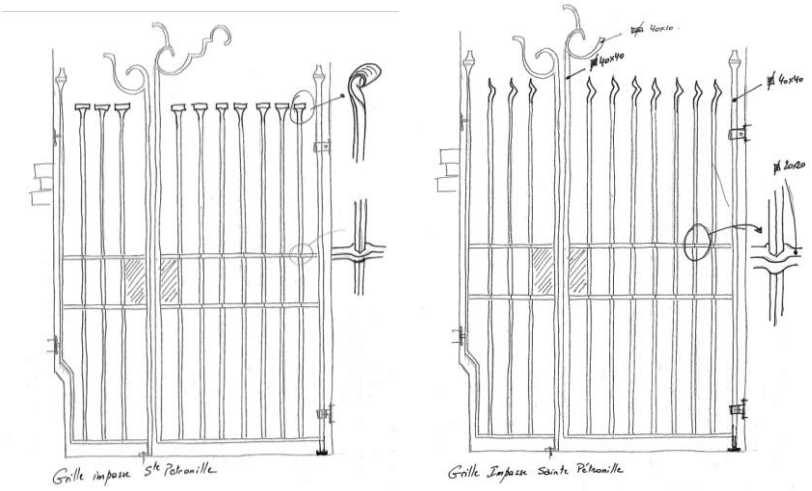

Ci-dessus, versions 1 et 2 proposées pour la nouvelle grille (extraits du dossier)

Deux dessins sont proposés par le ferronnier. L'un à modèle de barreaux à volute similaire à celui de la grille « d'origine » déplacée (version 1), l'autre consistant en une variante à modèle de barreaux recomposé (version 2).

<u>Avis de la CRMS</u>
La CRMS ne s'oppose pas à la remise en place d'une grille à l'entrée de l'impasse Sainte-Pétronille. Elle prend acte que son implantation à l'alignement de la rue du Marché aux Herbes est impossible en raison de la présence de la vitrine latérale du commerce devant restée accessible aux passants.

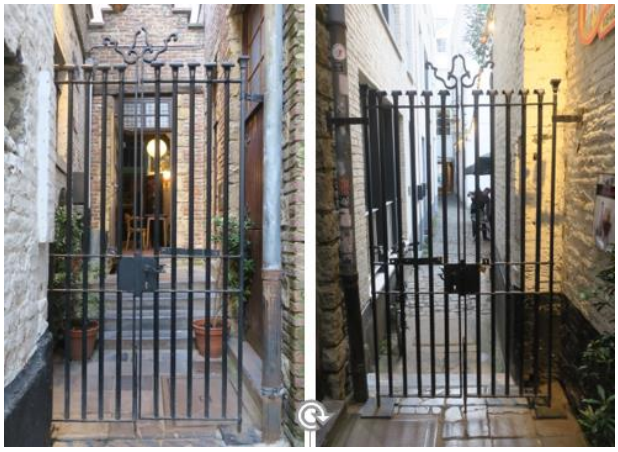

Vues de la grille existante déplacée au fond de l'impasse devant l'estaminet Toone (photos CRMS, novembre 2022)

En préalable, la Commission s'interroge toutefois sur la nécessité qu'il y aurait à conserver la grille actuelle au fond de l'impasse (côté estaminet) dès lors qu'une nouvelle fermeture serait replacée à son entrée (côté Marché aux Herbes). Dans l'hypothèse où cette grille devrait disparaître, la Commission demande d'étudier la possibilité de la récupérer pour la mettre au même emplacement qu'auparavant et de l'adapter pour la rendre conforme aux impositions des pompiers (un seul battant).

Si néanmoins sa récupération n'était pas possible pour des raisons techniques, la CRMS souscrit au projet d'une nouvelle grille à un seul battant, avec des barreaux à volutes comme la grille actuelle et dans l'esprit de la « composition historiciste d'origine » (version 1).

En conclusion, la CRMS émet un avis conforme favorable sous les conditions suivantes :

- ***Recourir, si possible, à la récupération de la grille actuelle en l'adaptant à un seul battant ;***
- ***Sinon, faire réaliser celle-ci dans les règles de l'art, celle-ci devant présenter l'aspect historique des grilles d'impasse (noire, en fer forgé, non thermolaquée) (essais de peinture à faire approuver par la DPC) ;***
- ***placer la grille à l'endroit autorisé par la permis S48/2013 ;***
- ***ôter et réparer les anciennes traces d'ancrage préalablement au placement de la nouvelle grille ;***
- ***fixer la grille de la manière la moins invasive possible par rapport à l'impasse classée (détails de fixation à soumettre préalablement à la DPC pour accord) ;***
- ***placer le digicode le plus discrètement possible et le moins visible depuis l'entrée de l'impasse (emplacement à soumettre également à la DPC pour accord préalable).***

Enfin, la CRMS recommande au propriétaire de l'immeuble n°66 de remettre en valeur l'entrée de l'impasse qui est actuellement comprise dans la devanture commerciale. Elle suggère aussi de procéder à la restauration générale et au nettoyage de la porte historiciste dans laquelle sera replacée la nouvelle grille (nombreux coups et fissurations de la simili-pierre, en plus des cassures provoquées au niveau des ancrages de la grille, badigeonnage partiel de la mosaïque, tags, etc.).

Vues de la porte dans laquelle sera placée la nouvelle grille (photos CRMS, novembre 2022)

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à: athiebault@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be